Le bailleur

_____

_____

_____

Le ou les locataires

_____

_____

_____

À _____, le _____

Lettre simple ou recommandée, ou e-mail avec accusé de lecture

Objet : révision annuelle du loyer

Madame, Monsieur,

Le bail du logement situé _____, signé le _____, prévoit une révision annuelle du loyer selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE, à la date du _____.

Loyer actuel hors charges	_____ €
Nouvel IRL (_____ trimestre _____)	_____
IRL de référence (même trimestre, un an plus tôt)	_____
Nouveau loyer = loyer actuel × nouvel IRL ÷ IRL de référence	_____ **€**

Votre loyer hors charges est donc porté à _____ € par mois à compter du _____. Le montant des provisions pour charges reste inchangé.

Je vous prie d'agréer, _____, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

La révision n'est possible que si le bail la prévoit. Le bailleur a un an après la date de révision pour la demander ; passé ce délai, elle est perdue pour l'année, et elle ne s'applique qu'à partir de la demande, sans effet rétroactif (loi du 6 juillet 1989, art. 17-1). Un logement classé F ou G au DPE ne peut pas voir son loyer augmenter. IRL publiés sur insee.fr. Modèle gratuit Ancra Immo (ancra-immo.fr), à jour au 21 novembre 2026. Information générale : en cas de doute, ADIL de votre département (conseil gratuit) ou avocat.